

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

Délibération n°2023.12.202

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable - Année 2022

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**

Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **57**

Nombre de pouvoirs: **12**

Nombre d'excusés: **6**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Sylvie PERRON, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Yannick PERONNET à Annie MARC, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.202**

Rapporteur : Thierry HUREAU

**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE - ANNEE 2022**

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes

ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles, Formation et information environnementales

Après le vote du compte administratif 2022 relatif à l'exercice de la compétence eau potable par délibération n°123 du conseil communautaire de GrandAngoulême du 25 mai 2023, il convient d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable prévu à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, au titre de l'exercice 2022.

Il a pour objectifs :

- De fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations essentielles à caractère technique et financier permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public de l'eau potable, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- D'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- D'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques techniques du service de l'eau potable,
- Tarification et recettes du service,
- Indicateurs de performance,
- Financement des investissements,
- Abandons de créances et versements à un fond de solidarité.

Le rapport est présenté en annexe.

Vu la commission consultative des services publics locaux du 16 novembre 2023,

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Pour : 69

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE

DU SERVICE PUBLIC

Eau potable

**Communauté d'Agglomération du
GrandAngoulême**

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071837;20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

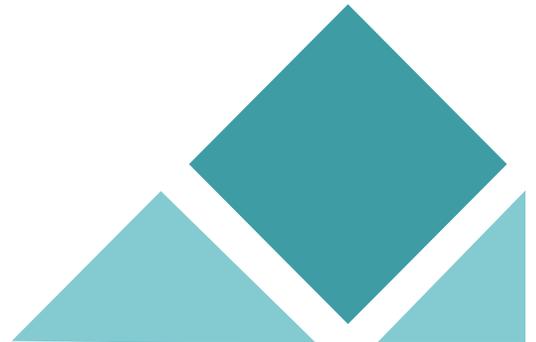
Réception par le préfet: 19/12/2023

Publication: 19/12/2023

Document officiel par



Sur la base des données transmises par la collectivité et le délégataire



Sommaire

1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	5
1.2.1. Les contrats	5
1.2.2. Les avenants	5
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	7
1.5. Synthèse des volumes	8
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	8
1.5.2. Production (VP.059)	9
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	10
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	12
1.5.5. Volumes mis en distribution	13
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	14
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	15
1.6. Le patrimoine du service (VP.077)	15
2. Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1. Modalités de tarification	16
2.1.1. Tarifs domestiques	16
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	18
2.3. Recettes (DC.184)	20
3. Indicateurs de performance	24
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	24
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	24
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	25
3.4. Indicateurs de performance du réseau	27
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	27
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	28
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	28
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	29
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	29
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	29
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente(P154.0)	30
3.4.9. Taux de réclamations (P155.1)	31
4. Financement des investissements	32
4.1. Montants financiers (DC.195)	32
4.2. État de la dette du service (VP.182)	33
4.3. Amortissements	33
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	34
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	34
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	34
6. Tableau récapitulatif des indicateurs	35
6.1. Boème	35
6.2. Braconne	36
6.3. Périmètre 2019	37
6.4. Global	38

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

1. Caractérisation technique du

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Communauté d'Agglomération du GrandAngoulême.
- **Communes desservies** : ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BALZAC, BOUËX, BRIE, CHAMPNIERS, CLAIX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, JAULDES, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, MOUTHIER-SUR-BOËME, NERSAC, PLASSAC-ROUFFIAC, PUYSMOYEN, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VINDELLE, VOEUIL-ET-GIGET, VOULGÉZAC*, VOUZAN

*Commune desservie par le SEP du Sud Charente

GRAND ANGOULEME - TERRITOIRES DES SERVICES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

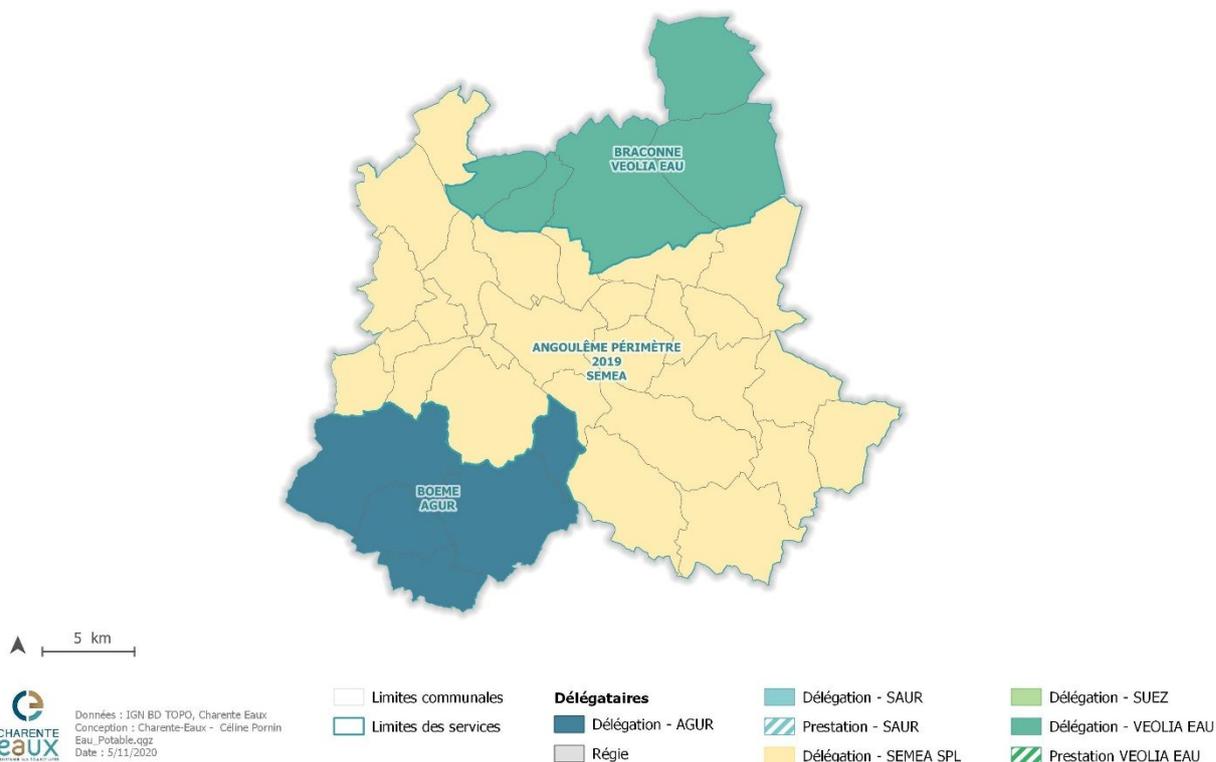
Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

• **Modes de gestion :**

Entité de gestion	Mode de gestion	Communes de l'entité de gestion
Boème	Concession de service	CLAIX, MOUTHIERS-SUR-BOËME, PLASSAC-ROUFFIAC, ROULLET-SAINT-ESTÈPHE, VOEUIL-ET-GIGET
Braconne	Concession de service	BALZAC, BRIE, CHAMPNIERS, JAULDES, VINDELLE
Périmètre 2019	Concession de service	ANGOULÊME, ASNIÈRES-SUR-NOUÈRE, BOUËX, LA COURONNE, DIGNAC, DIRAC, FLÉAC, GARAT, GOND-PONTOUVRE, L'ISLE-D'ESPAGNAC, LINARS, MAGNAC-SUR-TOUVRE, MARSAC, MORNAC, NERSAC, PUYSOYEN, RUELLE-SUR-TOUVRE, SAINT-MICHEL, SAINT-SATURNIN, SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, SERS, SIREUIL, SOYAUX, TORSAC, TOUVRE, TROIS-PALIS, VOUZAN

GRAND ANGOULEME - EXPLOITANTS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Boème				
Boème	AGUR	Affermage	01/01/2015	31/12/2027
Braconne				
Braconne	VEOLIA EAU	Affermage	01/01/2015	31/12/2024
Périmètre 2019				
Périmètre 2019	SEMEA	Affermage	01/04/2017	31/03/2037

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Boème		
Avenant n°1	04/07/2016	Modification des installations
Avenant n°2	14/05/2018	Changement de collectivité
Braconne		
Avenant n°1	01/01/2017	Intégration d'ouvrages
Avenant n°2	01/01/2018	Contrat tripartite (GA et SIAEP NOC)
Périmètre 2019		
Avenant n°1	19/12/2017	Extension du périmètre affermé aux communes de Sireuil et Trois Palis
Avenant n° 2	01/07/2018	Evolution du modèle de contrat d'entretien des ouvrages de la DECI
Avenant n° 3	01/01/2019	Extension du périmètre affermé aux communes d'Asnières sur Nouère et Marsac
Avenant n° 4	01/01/2019	Report de deux ans des évolutions tarifaires liées aux travaux concessifs
Avenant n° 5	01/01/2020	Modification des tarifs et du plan pluriannuel des travaux concessifs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

Partie	Tâche
Boème	
Collectivité	Renouvellement - des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Braconne	
Collectivité	Renouvellement-- des branchements, des canalisations > 6 ml, du génie civil
Exploitant	Entretien-- de "ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés-- accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service-- application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service-- des branchements
Exploitant	Renouvellement-- des compteurs, des canalisations < 6 ml, des équipements électromécaniques
Périmètre 2019	
Collectivité	Renouvellement -du génie civil, clôtures et portails, de la voirie, Etanchéité des ouvrages de pompage et de stockage d'eau, Plantations, Toiture, couverture, zinguerie
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, Eclairage extérieur des ouvrages et sites, Equipements de mesures, Equipements hydrauliques de traitement et pompage, Installations électriques et informatiques, Matériels de téléalarme, Serrurerie, menuiserie, huisserie, vitrerie, mobiliers
Exploitant	Travaux concessifs - Fonds de travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

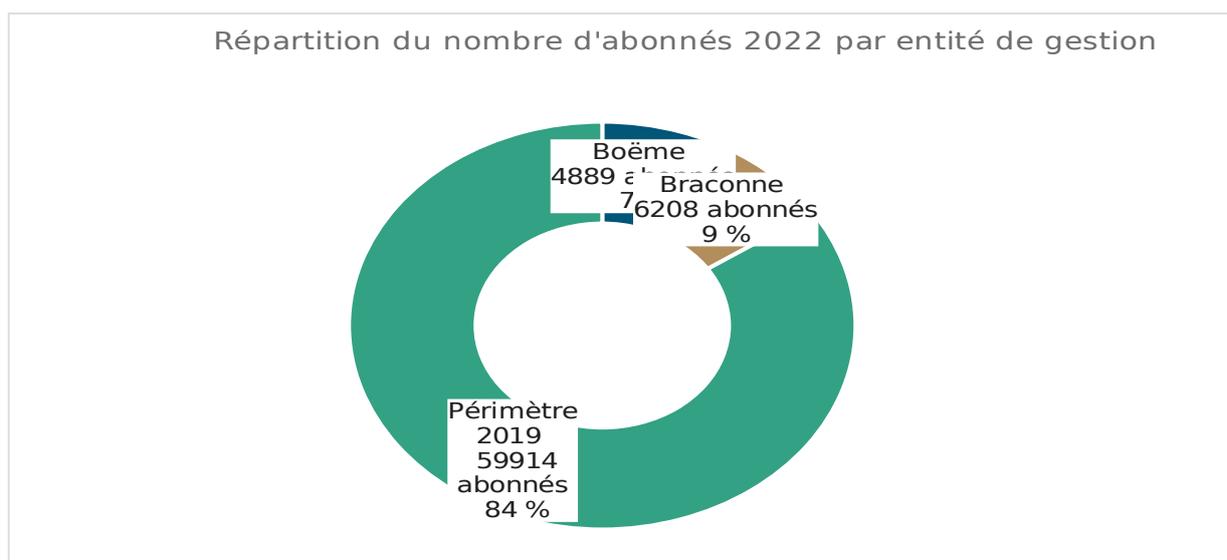
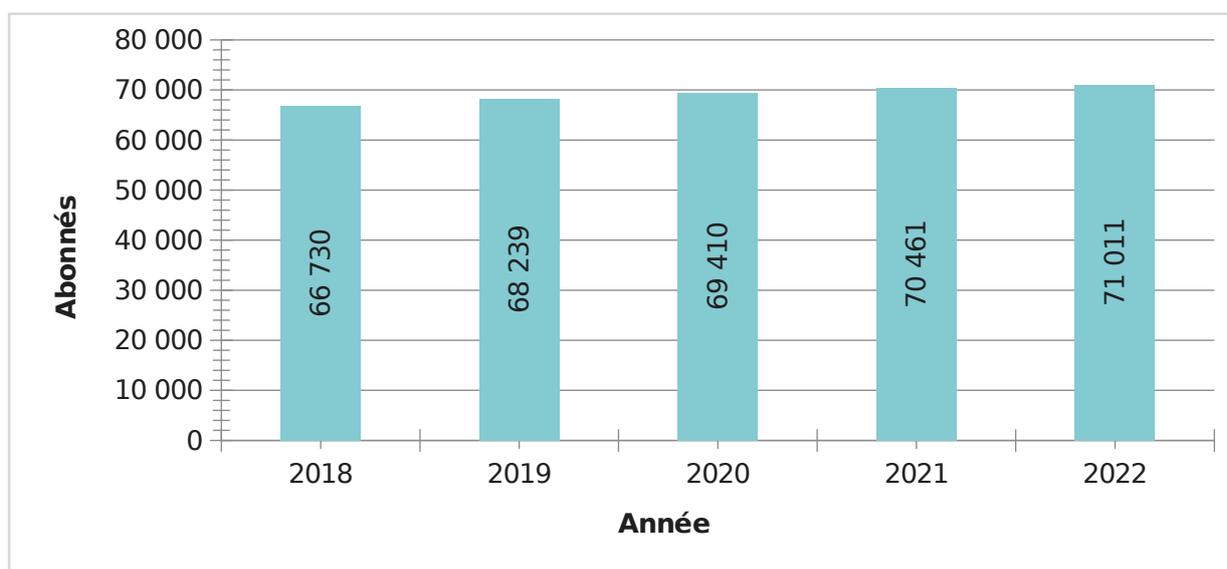
Publication : 19/12/2023

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

En 2022, le service public d'eau potable a desservi 71 012 abonnés représentant une population de 143 132 habitants ⁽¹⁾ (soit 2,02 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	70 461 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	71 011 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2022	70 471 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2022	540 abonnés
Variation en %	0,78 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 41,10 abonnés/km pour l'année 2022.



En 2022, la consommation moyenne par abonné (*consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés*) est de 106,4 m³/abonné (107,7 m³/abonné en 2021).

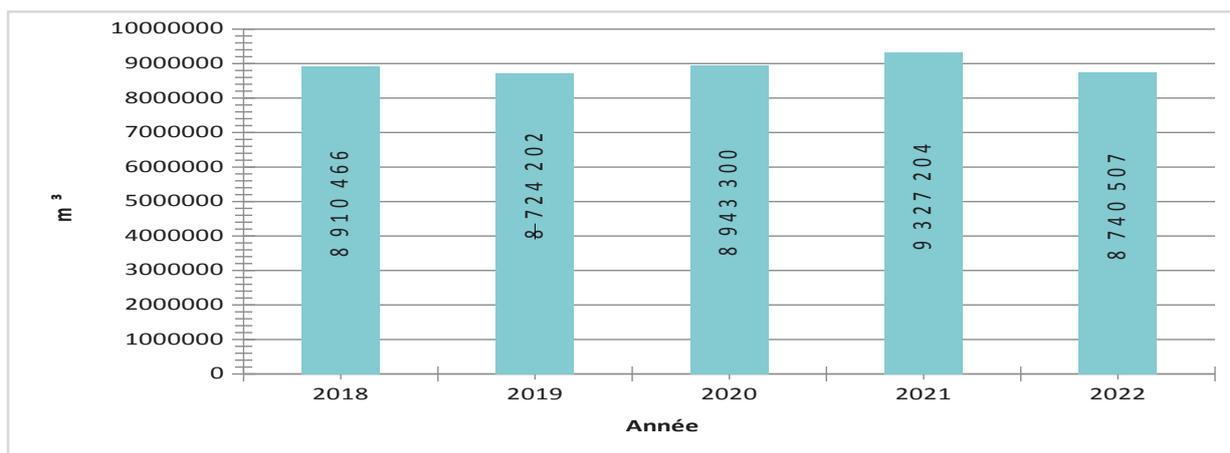
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

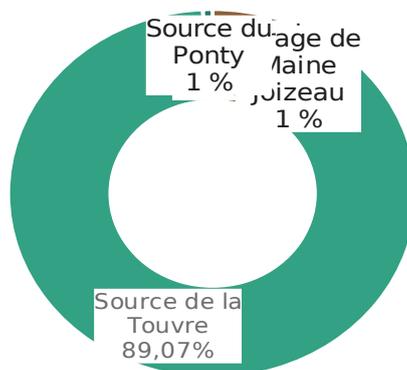
1.5. Synthèse des volumes

1.5.1. Prélèvements (VP.223)

Ressource	Volume prélevé en 2021 (m ³)	Volume prélevé en 2022 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Braconne				
Forage de Chamarande	837 589	758 913	-9,39	80
Forage de Maine Joizeau	276 602	130 614	-52,78	80
Périmètre 2019				
Grange à l'Abbé (Nappe alluviale de la Charente)	8 846	0	-100	60
Source de la Touvre	8 002 840	7 784 827	-2,72	60
Source du Ponty	201 327	66 153	-67,14	60
TOTAL	9 327 204	8 740 507	-6,29	62



Volumes prélevés (m³) en 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

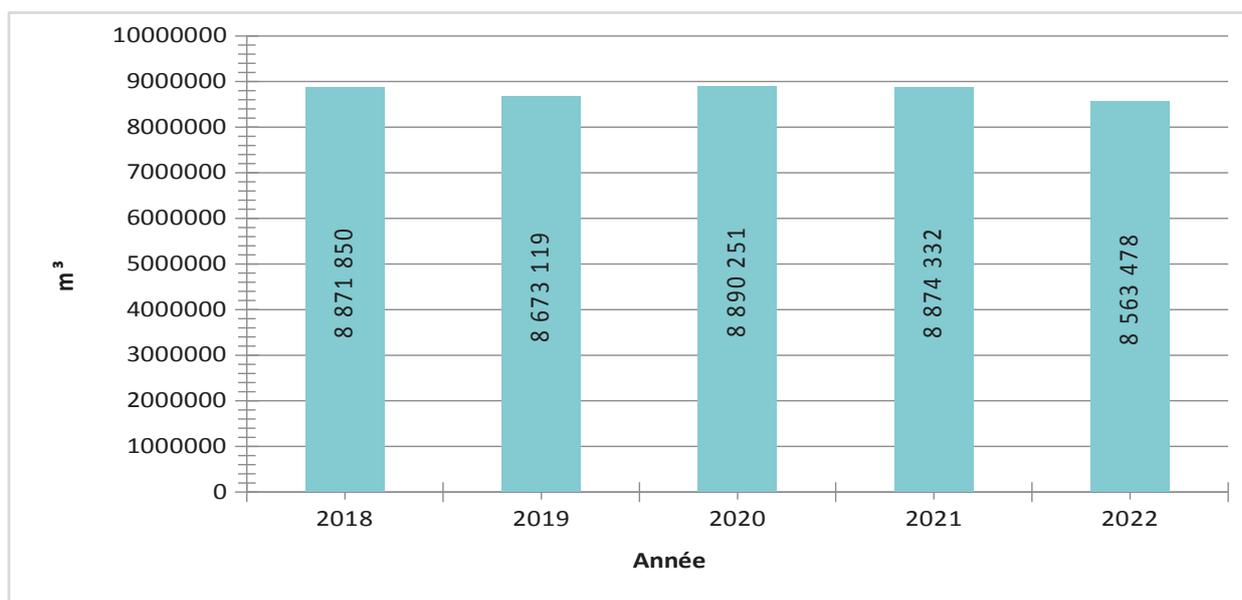
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

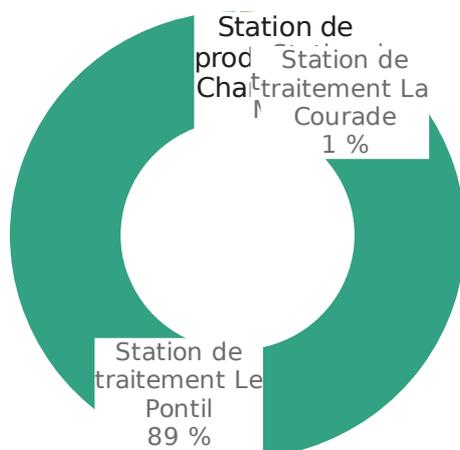
Publication : 19/12/2023

1.5.2. Production (VP.059)

Site de production	Volume produit en 2021 (m ³)	Volume produit en 2022 (m ³)	Variation en %
Braconné			
Station de production de Chamarande	828 357	769 203	-7,14
Station de traitement de Maine Joizeau	235 031	113 318	-51,79
Périmètre 2019			
Station de traitement La Courade	201 327	66 153	-67,14
Station de traitement Le Pontil	7 609 617	7 614 804	0,07
TOTAL	8 874 332	8 563 478	-3,50



Volumes produit (m³) en 2022



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

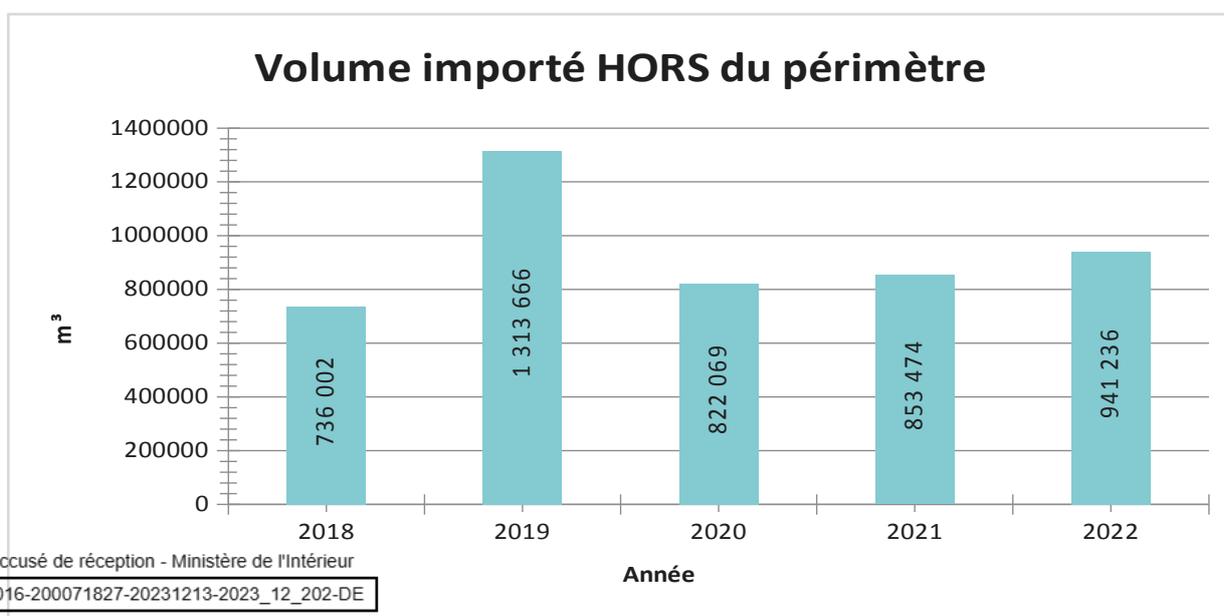
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m ³)	Volume acheté en 2022 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Flux externe					
Boëme	SEP du Sud Charente - Montmorélien	637 149	653 589	2,58	80
Braconne	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	48 585	117 994	142,86	60
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	3 902	4 095	4,95	60
Périmètre 2019	SEP du Sud Charente - Ronsenac	1 077	1 240	15,13	60
Périmètre 2019	Grand Cognac - Châteauneuf-Criteuil	70 233	69 663	-0,81	60
Périmètre 2019	CDC du Rouillacais	92 528	94 655	2,30	60
Sous total flux externe		853 474	941 236	10,28	
Flux interne					
Boëme	GrandAngoulême - Périmètre 2019	27 674	26 932	-2,68	60
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boëme	6 872	5 184	-24,56	80
Sous total flux interne		34 546	32 116	-7,03	
TOTAL		888 020	973 352	9,61	



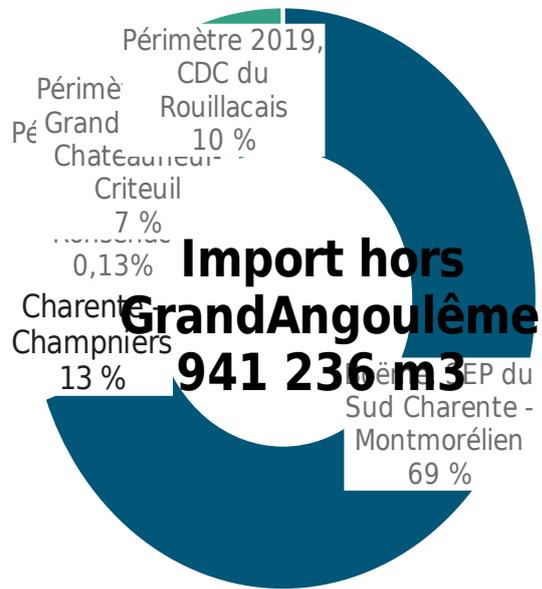
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

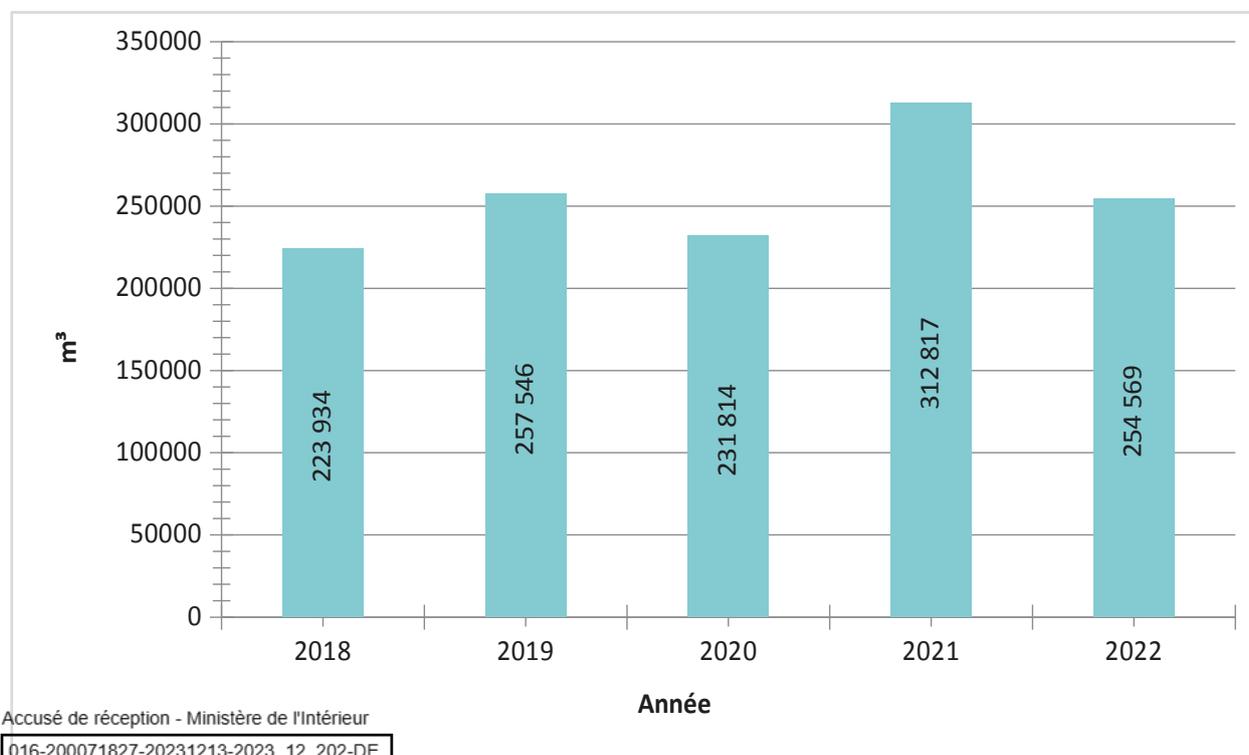
Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2021 (m ³)	Volume exporté en 2022 (m ³)	Variation en %
Flux externe				
Boème	SEP du Sud Charente - Font Chaude	15 388	13 079	-15,01
Braconne	SIAEP Nord Ouest Charente - Champniers	108 440	33 379	-69,22
Périmètre 2019	SIAEP du Karst de la Charente - Karst	188 989	208 111	10,12
Sous total flux externe		312 817	254 569	-18,62
Flux interne				
Boème	GrandAngoulême - Périmètre 2019	8 096	5 968	-26,28
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Boème	30 709	33 505	9,10
Périmètre 2019	GrandAngoulême - Champniers	0	805	100,00
Sous total flux interne		38 805	40 278	3,80
TOTAL		351 622	294 847**	-16,15

**Une différence est présente avec les volumes dans la partie « volume import » due aux dates de relèves différentes entre les 2 délégataires, et aux erreurs de comptage prêt. Néanmoins, sur une période identique les volumes transités sont équivalent en importation qu'en exportation.



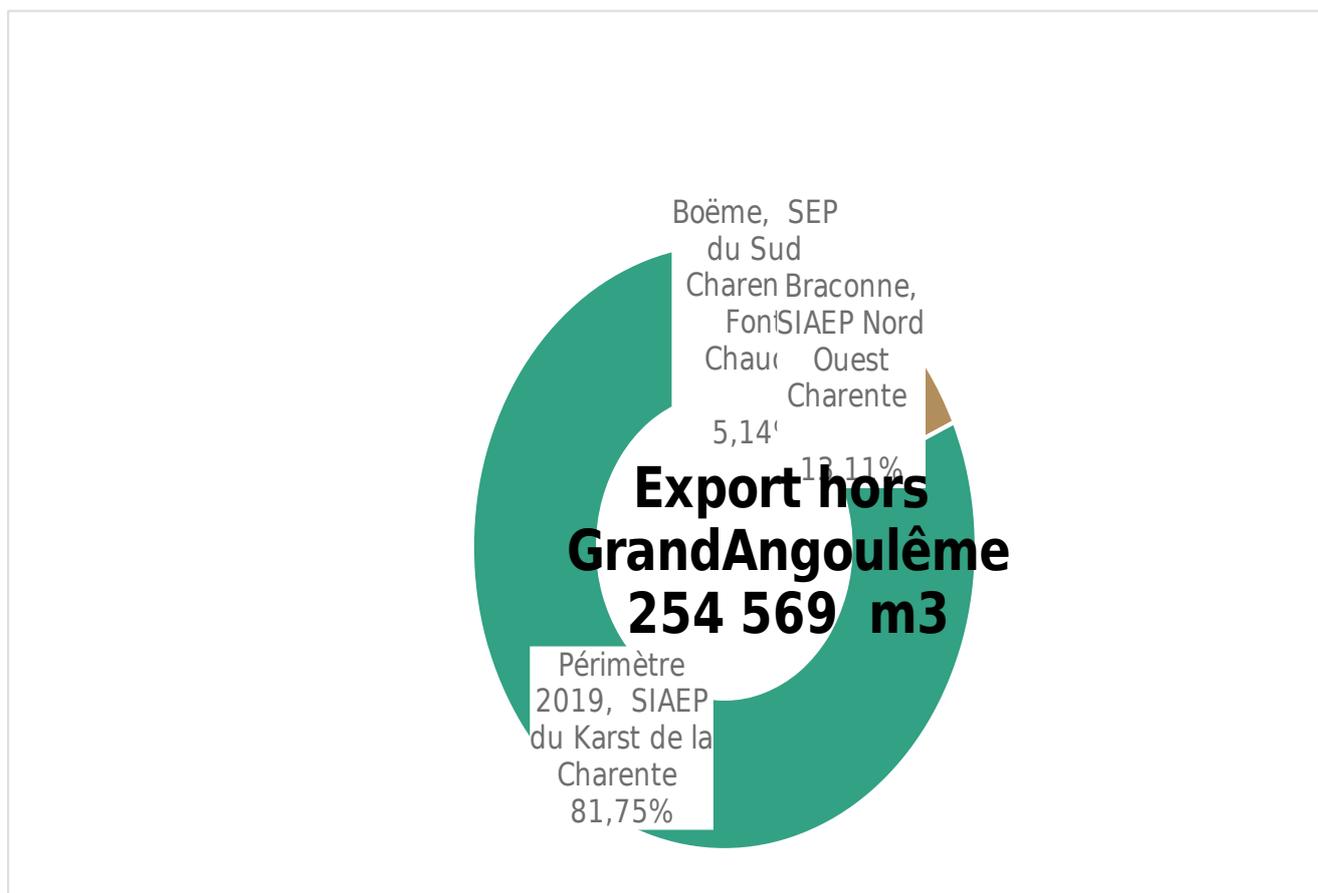
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023



1.5.5. Volumes mis en distribution

	Exercice 2021 (m³)	Exercice 2022 (m³)	Variation en %
Volume produit	8 874 332	8 563 478	-3,50
Volume importé	853 474	941 236	10,28
Volume exporté	312 817	254 569	-18,62
Volume mis en distribution	9 414 989	9 250 145	-1,75

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

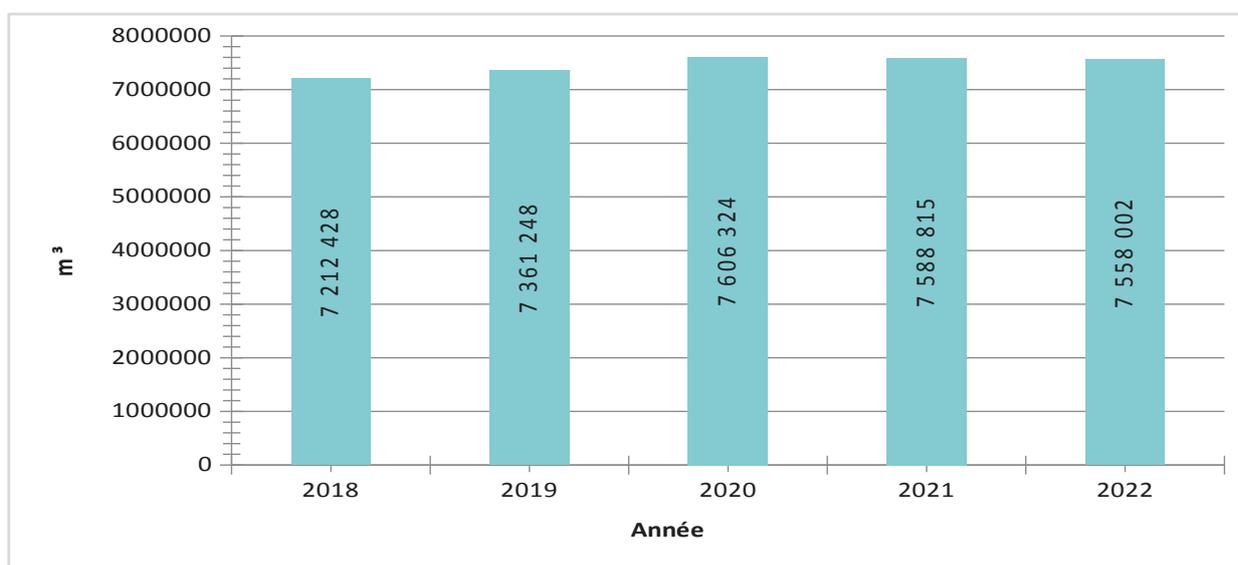
Publication : 19/12/2023

1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

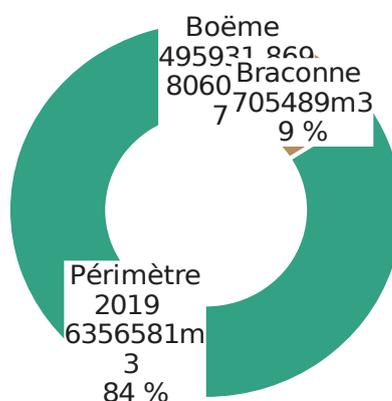
Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Abonnés	Volumes consommés en 2021 (m ³)	Volumes consommés en 2022 (m ³)	Variation en %
Abonnés domestiques	5 918 596	6 851 549	15,76
Autres abonnés	1 670 219	706 453	-57,70
Total vendu aux abonnés	7 588 815	7 558 002	-0,41



Répartition des volumes consommés (m3) 2022 par entité de gestion



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

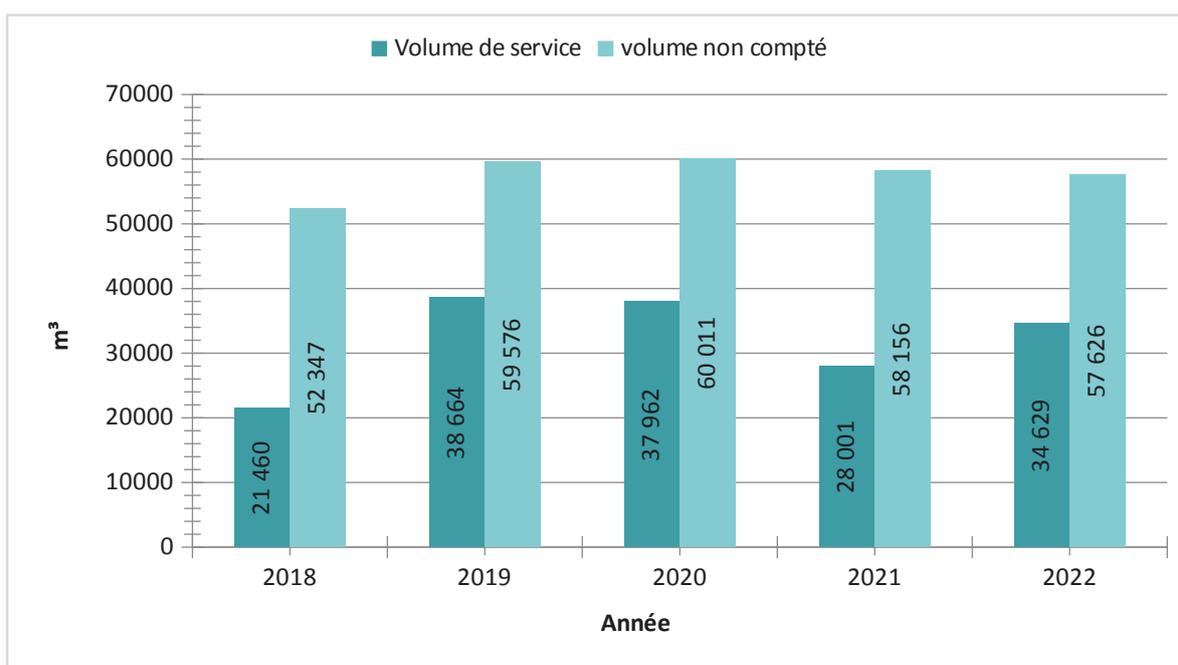
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2021 (m ³)	Exercice 2022 (m ³)	Variation en %
Volume consommé sans comptage (VP.221)	58 156	57 626	-0,91
Volume de service (VP.220)	28 001	34 629	23,67



1.6. Le patrimoine du service (VP.077)

	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	1 738,47	1 727,61
Nombre de réservoirs	30	30
Nombre de compteurs abonnés	73 790	75 959
Nombre total des branchements	71 386	71 865
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	14	43
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	184	165
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,02	0,06
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,26	0,23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-200071827-20231219-2023_12_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Boème

TARIFS	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	39,59 €	40,93 €	0,03 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6695 €/m ³	0,6920 €/m³	0,03 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	31,69 €	34,91 €	0,10 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,512 €/m ³	0,565 €/m³	0,10 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,0952 €/m ³	0,0952 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

Braconne

TARIFS	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	27,74 €	29,14 €	0,05 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,6989 €/m ³	0,734 €/m³	0,05 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	29,73 €	31,97 €	0,08 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,692 €/m ³	0,744 €/m³	0,08 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,1139 €/m ³	0,1139 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,0 %

Périmètre 2019

TARIFS	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	2,61 €	2,72 €	0,04 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,2067 €/m ³	0,2167 €/m³	0,05 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	31,91 €	34,79 €	0,09 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,9651 €/m ³	1,0523 €/m³	0,09 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,33 €/m ³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,085 €/m ³	0,075 €/m³	-0,12 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,0 %

(1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Boëme	Part de la collectivité	119,93 € HT	123,97 € HT
	Part de l'exploitant	93,13 € HT	102,71 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	51,02 € HT	51,02 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	14,52 €	15,27 €
	Total HT	264,08 €	277,70 €
	Total TTC	278,60 €	292,98 €
Braconne	Part de la collectivité	111,61 € HT	117,22 € HT
	Part de l'exploitant	112,77 € HT	121,25 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	53,27 € HT	53,27 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,27 €	16,05 €
	Total HT	277,65 €	291,74 €
	Total TTC	292,92 €	307,78 €
Périmètre 2019	Part de la collectivité	27,41 € HT	28,72 € HT
	Part de l'exploitant	147,72 € HT	161,07 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	49,80 € HT	48,60 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	12,37 €	13,11 €
	Total HT	224,94 €	238,39 €
	Total TTC	237,31 €	251,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

2.3. Recettes (DC.184)

Boème

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	481 717,52	496 356,78
<i>Dont abonnements domestiques</i>	189 467,57	187 507,56
Régularisation des ventes d'eau	-6 435,72	-5 435,63
Total recettes de ventes d'eau	475 281,80	490 921,15
Total des autres recettes	-	-
Total des recettes de la collectivité	475 281,80	496 356,78

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	362 455,77	384 847,35
<i>Dont abonnements</i>	146 196,47	149 214,30
Recette de vente d'eau en gros	13 758,49	1 498,45
Régularisation des ventes d'eau	-4 597,08	-4 000,76
Total recettes de ventes d'eau	371 617,18	382 345,04
Recettes liées aux travaux	83 238,22	48 577,09
Total des autres recettes	83 238,22	48 577,09
Total des recettes de l'exploitant	454 855,40	430 922,13

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	44 072,51	37 465,72
Agence de l'Eau - Pollution	143 344,74	153 023,22
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	187 417,25	190 488,94

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

Braconne*

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	804 640,79	868 225,40
Total recettes de ventes d'eau	804 640,79	868 225,40
Total des autres recettes	0,00	0,00
Total des recettes de la collectivité	804 640,79	868 225,40

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	643 466,80	655 058,24
Régularisation des ventes d'eau	-18 010,98	49 835,35
Total recettes de ventes d'eau	625 455,81	704 893,59
Recettes liées aux travaux	50 901,60	74 708,01
Autres recettes	33 262,18	17 689,63
Total des autres recettes	84 163,78	92 397,64
Total des recettes de l'exploitant	709 619,60	797 291,23

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	76 285,55	77 652,80
Agence de l'Eau - Pollution	2 347 049,35	223 149,11
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	2 423 334,90	300 801,92

* Les montants indiqués à l'échelle du contrat ont été répartis en fonction des volumes consommés par les abonnés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

Périmètre 2019

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 486 839,81	1 447 745,22
<i>Dont abonnements domestiques</i>	209 238,81	205 640,98
Total recettes de ventes d'eau	1 486 839,81	1 447 745,22
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00
Autres recettes	181 838,12	-
Total des autres recettes	181 838,12	-
Total des recettes de la collectivité	1 668 677,93	1 447 745,22

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	7 777 442,03	7 973 495,98
<i>Dont abonnements</i>	1 876 628,80	1 940 727,86
Recette de vente d'eau en gros	45 588,05	53 791,67
Régularisation des ventes d'eau	-118 243,23	-145 003,02
Total recettes de ventes d'eau	7 704 786,85	7 882 284,63
Recettes liées aux travaux	395 482,34	441 555,20
Autres recettes	624 832,61	611 567,37
Total des autres recettes	1 020 314,95	1 053 122,57
Total des recettes de l'exploitant	8 725 101,80	8 935 407,20

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	486 726,67	493 551,58
Agence de l'Eau - Pollution	1 850 302,98	1 815 875,44
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	2 337 029,65	2 309 427,02

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

Global

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 773 198,12	2 812 327,40
<i>Dont abonnements domestiques</i>	398 706,38	393 148,54
Régularisation des ventes d'eau	-6 435,72	-5 435,63
Total recettes de ventes d'eau	2 766 762,40	2 806 891,77
Autres recettes	181 838,12	-
Total des autres recettes	181 838,12	-
Total des recettes de la collectivité	2 948 600,52	2 806 891,77

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	8 783 364,60	9 013 401,57
<i>Dont abonnements</i>	333 825,27	2 089 942,16
Recette de vente d'eau en gros	59 346,54	55 290,12
Régularisation des ventes d'eau	-140 851,29	-99 168,43
Total recettes de ventes d'eau	8 701 859,84	8 969 523,26
Recettes liées aux travaux	529 622,16	564 840,30
Autres recettes	658 094,79	629 257,00
Total des autres recettes	1 187 716,95	1 194 097,30
Total des recettes de l'exploitant	9 889 576,80	10 163 097,30

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	607 084,73	608 670,10
Agence de l'Eau - Pollution	4 340 697,07	2 192 047,77
Total des recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	4 947 781,80	2 800 717,88

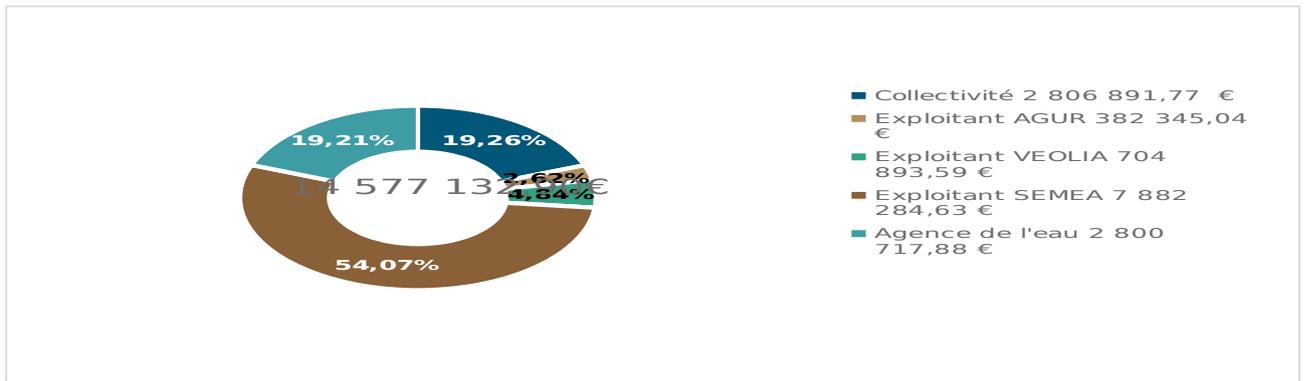
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Microbiologie	383	383	373	373
Paramètres physico-chimiques	439	419	437	423

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	95,44 %	96,80 %

En 2022, les non-conformités physico-chimiques concernent :

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

L'Alazine Deséthyl Disopropyl pour l'UDI Mirande,

l'ESA Méfoladchlore pour les UDI de Sireuil et de Marsac.

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **63 %** (détail au paragraphe 1.5.1)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231219-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)		
(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)		
(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.239	VP.240	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Boème	10	5	10	4	oui	11	10	10	0	10	10	10	10	5	105
Braconne	10	5	10	2	oui	15	10	10	0	10	10	10	0	5	97
Périmètre 2019	10	5	10	5	oui	11	10	10	10	10	10	10	10	5	116

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 112***

*Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

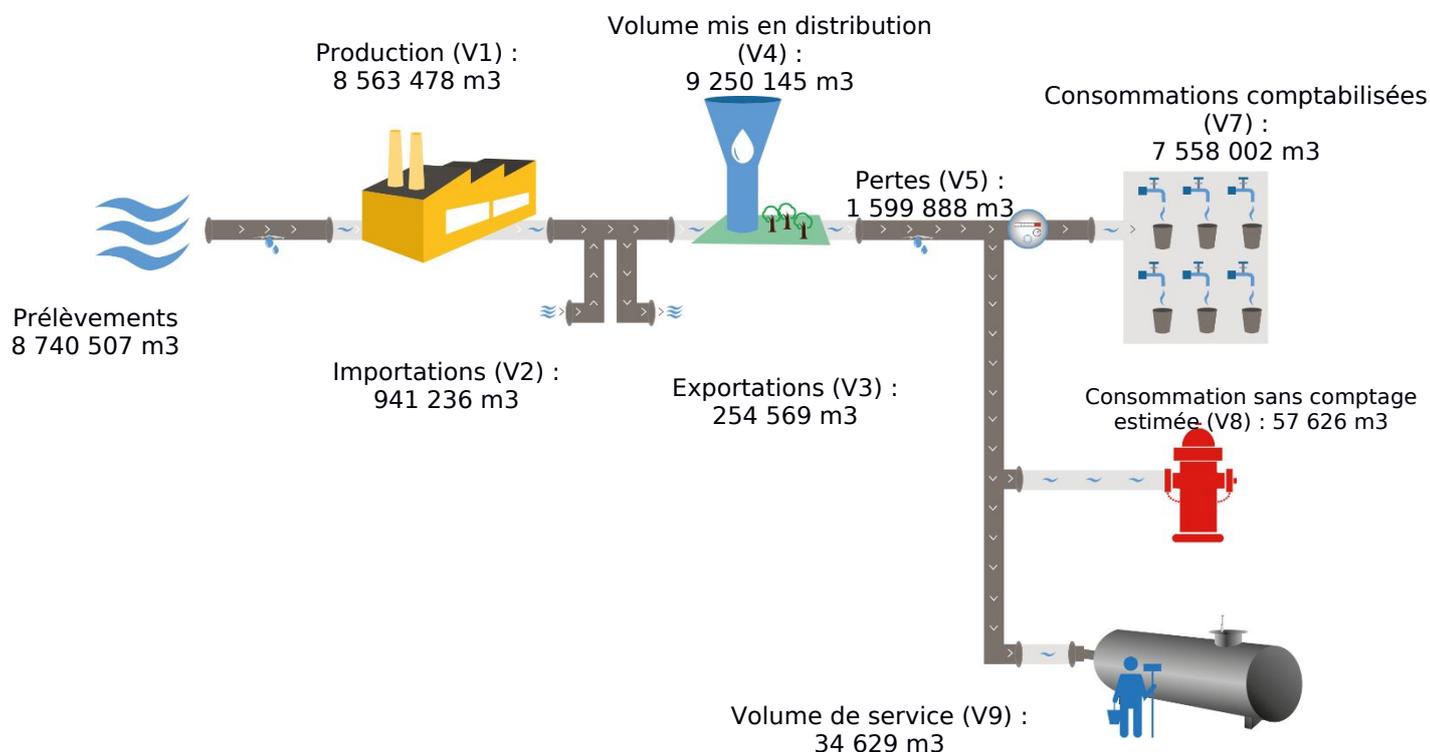
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (en %)	82,11 %	83,17 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	12,59	12,54

	Exercice 2021	Exercice 2022
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	80,60 %	81,71 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,68 m³/j/km** (2,88 en 2021).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **2,54 m³/j/km** (2,74 en 2021).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, 11,73 km de linéaire de réseau ont été renouvelés,
- En moyenne au cours des 5 dernières années, 13,06 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Accusé de réception du Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{\ln + \ln - 1 + \ln - 2 + \ln - 3 + \ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,76 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d' occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d' interruptions de service non programmées}}{\text{nb d' abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, **216 interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (215 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **3,04**.

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d' ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d' ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **99,95 %** (99,95 % en 2021).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d' extinction de la dette pour l' année d' exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l' exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	524 139 €	3 414 750 €
Épargne brute annuelle en €	2 146 162,00 €	1 897 608 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,24 an(s)	1,8 an(s)

Accusé certifié exécutoire
08-2023-1827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année n}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année n-1}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	526 651,00*	270 172,51
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année n-1	13 660 331,15	16 416 404,04
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	3,86*	1,65

*En 2021, le montant inclut également les impayés au titre de l'assainissement collectif pour le secteur périmètre 2019.

3.4.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 62

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **0,87 pour 1000 abonnés** (0,95 en 2021).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (DC.195), hors opération de l'usine de Touvre

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	680 400,00	477 241,00
Montants des subventions en €	0,00	74 694,03
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

Détail des travaux engagés :

Entité de gestion	Commune	Nature des travaux	Montant (€)	Subventions (€)
Boëme	Claix	Chez Lavaud Chagneau Ribot AEP-Renouvellement d'une canalisation d'eau potable (565ml) Ø110 ? ; Renouvellement d'une canalisation d'eau potable (1130ml) Ø110 ?	110 458,28	33 137,48
	Claix	La Chagnerasse AEP - Renouvellement d'une canalisation d'eau potable (115ml PVC Ø 53.6/63)	16 266,66	4 879,998
	Mouthiers-sur-Boëme	Fourniture et pose des purgeurs automatique:Chemin de la fermeure à Mouthiers/Les groies à Mouthiers/La gabet à Plassac	8 343,89	0,00
	Roullet-Saint-Estephe	Rue de La Croix Cassée -Extension du réseau d'eau potable sur 40 mètres en PVC Ø53/63	9 322,77	0,00
	Roullet-Saint-Estephe	Fourniture et pose des stabilisateurs de pression: Rue Mon Plaisir/Le Bourg/Les Roziers	38 626,4	0,00
Braconne	Brie	Rue des Hauts du Bourg-Extension d'un réseau AEP- Création d'un réseau AEP en PEHD Ø50 (40ml) depuis le réseau existant en PVC Ø110 situé sous trottoir de la rue des Hauts du Bourg	8 955,42	0,00
	Champniers	Rue des Léchères-Renouvellement de 60m réseau d'eau potable en PEHD Ø60mm et basculement des 7 branchements sur le réseau SEMEA; Rue du Piment-Extension de 60 m de réseau d'eau potable en PEHD Ø50 mm et renouvellement de 3 branchements	56 567,23	0,00
	Champniers	Rue des Martins Pêcheurs (Pont Genot) - Renouvellement de 18m réseau d'eau potable en PVC Ø110mm	5 284,07	0,00
	Champniers	Rue de la Menthe - Renouvellement de 245m réseau d'eau potable en PVC Ø110mm; renouvellement 19 branchements	62 433,88	0,00
	Brie	Mise en securité regard bâtiment Pompage - fourniture et d'un cadre Inox 800*800 avec caillebotis polyester 800*800	700,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

	10 Ouvrages	Entretien des toitures tuiles et bitumineuses, installations de points d'ancrages	38 727,25	0,00
Périmètre 2019	Sers	Route de Dignac - Renouvellement de réseaux d'eau potable PEHD Ø160 700 m.l.; 5 branchements AEP existants seront repris sur le nouveau réseau posé	122 255,15	36 676,55

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		524 139	3 414 750
Montant remboursé en €	en capital	108 711,36	109 388,91
	En intérêts	21 903,13	17 729,05

4.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **1 406 183 €** (1 405 009,00 € en 2021).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a accordé 124 demandes d'abandon de créance, pour un montant de 30 204,29 €.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Le montant s'élève à 3 500 € en 2022 pour les actions suivantes :

- Eaux vives (commune de Vouzan)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

6. Tableau récapitulatif des

6.1. Boème

		Exercice 2021	Exercice 2022
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	4 848	4 889
VP.059	Volume produit (m ³)	0	0
VP.060	Volume importé (m ³)	637 149	680 521
VP.061	Volume exporté (m ³)	15 388	19 047
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	482 336	495 932
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	240,67	240,49
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	9 971,65	9918,64
VP.220	Volume de service (m ³)	6 836	7 400
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	1 097	1 097
VP.223	Volume prélevés (m ³)	0	0
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 635	9 635
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,32	2,44
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	1 034 316,23	1 063 755,13
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	55 000,00	183018
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	77,28	76,92
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,81	1,89
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,72	1,79
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,75	0,40
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79	79
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	4,13	6,74
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,4	1,33
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,40	1,84

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

6.2. Braconne

		Exercice 2021	Exercice 2022
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	6 140	6 208
VP.059	Volume produit (m ³)	1 063 388	882 521
VP.060	Volume importé (m ³)	48 585	117 994
VP.061	Volume exporté (m ³)	108 440	33 379
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	706 694	705 489
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	221,8	219,84
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00	0,00
VP.220	Volume de service (m ³)	1 600	7 664
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	3 774	3 520
VP.223	Volume prélevés (m ³)	1 114 191	889 527
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 874	12 908
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,44	2,56
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	3 853 431,50	1 873 920,90
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	579 400,00	171967,85
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	97	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	73,79	74,97
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,67	3,26
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,6	3,12
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	1,36	0,82*
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	79	78
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,19	5,37
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,56	1,59
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,58	1,14

*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

6.3. Périmètre 2019

		Exercice 2021	Exercice 2022
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	59 473	59 914
VP.059	Volume produit (m ³)	7 810 944	7 680 957
VP.060	Volume importé (m ³)	167 740	174 837
VP.061	Volume exporté (m ³)	188 989	242 421
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	6 399 785	6 356 581
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 276,00	1 267,29
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	27 718	20285,65
VP.220	Volume de service (m ³)	19 565	19 565
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	53 285	53 009
VP.223	Volume prélevés (m ³)	8 213 013	7 850 980
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	119 699	120 587
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,00	2,10
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	11 410 413,46	11 639 456,87
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	46 000,00	122 255,15
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	93,27	95,21
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	116	116
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	83,81	84,93
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,93	2,72
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,78	2,56
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,83	0,81
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60	60
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,06	2,50
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2	2,06
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,54	0,77

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023

Publication : 19/12/2023

6.4. Global

		Exercice 2021	Exercice 2022
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	70 461	71 011
VP.059	Volume produit (m ³)	8 874 332	8 563 478
VP.060	Volume importé (m ³)	853 474	941 236
VP.061	Volume exporté (m ³)	312 817	254 569
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	7 588 815	7 558 002
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	1 738,47	1 727,61
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	37 689,65	30 204,29
VP.182	Encours total de la dette (€)	524 650,00	415 260,75
VP.220	Volume de service (m ³)	28 001	34 629
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	58 156	57 626
VP.223	Volume prélevés (m ³)	9 327 204	8 740 507
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	142 208	143 130
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,04	2,16
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	14 009 288,83	14 577 132,91
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	680 400,00	477 241,00
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	95,44	96,80
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	112	112
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	82,11	83,17
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,88	2,68
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,74	2,54
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,88	0,76
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	63	63
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	3,05	3,04
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	99,95	99,95
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,24	0,12
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	3,86	1,65
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,95	0,87

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023